



INSTITUTION



Le Conseil départemental soutient des projets d'aménagement en Dordogne

Lundi 19 février, le président du Département, Germinal Peiro, était aux côtés de Jacques Auzou, Jean-Louis Amelin, Delphine Labails, Cécile Labarthe, Fabienne Lagoubie, Cédric Lougrat et Frédéric Delmarès pour signer des conventions relatives aux projets d'intérêt départemental.

Publié le 19 février 2024

Le Conseil départemental de la Dordogne a fait le choix de mener une politique volontariste et ambitieuse au service du développement du territoire, en accompagnant les projets d'aménagement menés par les communes et les intercommunalités. Pour y parvenir, il a mis en place une contractualisation avec les collectivités, à la fois transparente et juste, grâce à laquelle plus de 3000 projets ont pu voir le jour depuis 2015, à raison de plus de 15 millions d'euros redistribués chaque année.

Après une première phase de contractualisation, menée entre 2015 et 2022, une seconde est mise en œuvre pour trois ans, sur la période 2022-2024, adossée à de nouveaux dispositifs, le plan départemental gymnase et le plan départemental vélos routes voies vertes.

Au cours de cette période de trois ans, le Département va soutenir les projets communaux et intercommunaux à hauteur de 47 millions d'euros. Cette enveloppe permettra la réalisation de projets pour plus de 200 millions d'euros injectés dans l'économie du territoire.

Cette enveloppe de 47 millions d'euros, qui répond au souci permanent de garantir les équilibres entre zones urbaines et rurales, se répartit comme suit :

- 22,36 M€ pour les contrats de projets communaux,
- 12 M€ pour les contrats de projets territoriaux (intercommunalités),
- 5 M€ pour les projets d'intérêt départemental,
- 2 M€ pour le plan départemental piscines,
- 1,5 pour le plan départemental gymnases,
- 4 M€ au titre du plan départemental vélos routes voies vertes.

Les modalités de contractualisation prévalant pour l'ensemble de ces dispositifs et de ces enveloppes contractuelles reposent sur des principes de répartition juste et transparente avec un souci permanent de garantir les équilibres entre zones urbaines et rurales.

Les projets d'intérêt départemental

L'un des volets de la politique contractuelle du Département concerne les projets d'intérêt départemental pour lesquels une enveloppe de 5 millions d'euros a été votée lors de la réunion de la commission permanente du 25 septembre 2023. Elle permettra de générer près de 40 millions d'euros de travaux.

Une partie de cette enveloppe sera consacrée à l'accompagnement des projets liés au développement de l'offre de soins en Dordogne sur les territoires des agglomérations de Périgueux et de Bergerac : la création de deux maisons de santé pluridisciplinaires à Sanilhac et à Ribagnac et l'extension de la maison de santé à Creysse. Chacun des projets va bénéficier d'un co-financement du Département à hauteur de 200.000 €. Les autres projets retenus au titre des projets d'intérêt départemental concernent la création d'équipements structurants pour la Dordogne tels que le Pôle des cultures urbaines à Coulounieix-Chamiers, le centre événementiel à Bergerac ou encore le parc des sports à Périgueux.

